



TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

Date limite : 1^{er} mars 2010

Avis de sélection

Merci d'avoir choisi de verser la taxe d'apprentissage 2010 au CRIM

Veillez préciser sur le formulaire, que votre versement soit affecté à :
INALCO, CRIM/ERTIM
49 bis, avenue de la Belle Gabrielle
75012 PARIS

Nom de votre société
N° de Siret
NAF
Montant (en euros)
Organisme collecteur que vous avez choisi

Merci de nous retourner ce document :

Par courriel : evelyne.bourion@inalco.fr

Par courrier :
Mme E. Bourion
INALCO, CRIM/ERTIM
49 bis, avenue de la Belle Gabrielle
75012 PARIS

*Merci de permettre au CRIM de mener sa campagne de collecte avec une lisibilité optimale.
Merci pour votre soutien et votre collaboration.*